STATE OF NEW YORK | EXECUTIVE CHAMBER

ANDREW M. CUOMO | GOVERNOR

Pour publication immédiate : 30 décembre 2014

LE GOUVERNEUR CUOMO RATIFIE LA LOI AUTORISANT LES GAINS NETS DE LA VENTE D'ENERGIE DE ST LAWRENCE POUR STIMULER LE DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE LOCAL

La vente d'énergie permettra de créer de nouveaux emplois et de stimuler les investissements dans la région

Le Gouverneur Andrew M. Cuomo a signé aujourd'hui la loi qui autorise les recettes de la vente de blocs d'énergie hydraulique du projet d'énergie St. Lawrence-Franklin D. Roosevelt de l'Autorité de l'Energie de l'Etat de New York, qui sont utilisés pour le développement économique dans le Comté de St. Lawrence. La loi sur l'attribution des recettes de l'énergie du Nord de l'Etat de New York (Northern New York Power Proceeds Allocation Act) génèrera environ 2 millions de dollars par an issus de la vente d'hydroélectricité et sera disponible pour les entreprises qualifiées en soutien aux investissements d'immobilisations et à la création d'emplois dans la région.

« Le Comté de St Lawrence joue un rôle important en stimulant l'économie dans tout le Nord du Pays – et cette législation soutient cette relation en ouvrant la voie aux investissements ciblés dans certains des meilleurs atouts de la région », a déclaré le Gouverneur Cuomo. « Je suis fier de signer la Loi sur l'attribution des recettes de l'énergie du Nord de l'Etat de New York parce qu'elle donne un nouveau coup de pouce pour attirer les entreprises et créer des emplois dans la région. »

Les près de 2 millions de dollars de gains seront issus de la vente d'hydroélectricité qui en 2012 a été accordée à la Ville de Massena pour l'allouer aux entreprises en consultation avec les organisations de développement économique locales, notamment l'agence de redéveloppement St. Lawrence River Valley Redevelopment Agency et la société de développement local de l'agence de développement industriel St. Lawrence County Industrial Development Agency Local Development Corporation.

La capacité à utiliser les recettes de cette vente pour des subventions aux entreprises éligibles et organisations à but non lucratif du Comté de St Lawrence est l'un des éléments clés inclus dans un accord de principe conclu en décembre 2014 entre l'Autorité de l'Energie de l'Etat de New York et le Groupe de travail du gouvernement local de St Lawrence (Local Government Task Force) (LGTF), résultat de la réalisation d'une étude sur 10 ans d'une entente de règlement entre les deux entités pour le renouvellement de la licence fédérale 2003 du projet d'énergie St. Lawrence-Franklin D. Roosevelt. (D'autres détails sur cette étude peuvent être consultés ici.)

« Il s'agit d'une étape importante pour l'économie de la région », a déclaré Gil C. Quiniones, Président Directeur Général de la NYPA. « Cette loi est également cohérente avec les efforts de l'Autorité de l'Energie pour identifier d'autres opportunités de développement économique, en liaison avec l'étude sur 10 ans de l'entente de règlement pour le renouvellement de la licence 2003 de la centrale hydroélectrique de St Lawrence. »
Les gains nets de la vente de près de 20 mégawatts d'hydroélectricité seront utilisés pour des subventions aux entreprises éligibles du Comté de St Lawrence via un Fonds de développement économique du Nord de l'Etat de New York créé par la Loi. La législation crée également un conseil d'attribution des recettes de l'énergie du Nord de l'Etat de New York, dont la mission sera d'effectuer des recommandations sur la manière d'allouer l'énergie sur la base de critères spécifiques, notamment les investissements et la création d'emplois. Le conseil sera composé de cinq membres nommés par le Gouverneur. Les administrateurs de la NYPA examineront les recommandations du conseil et accorderont les subventions qui seront approuvées.

Durant les cinq premières années de la mise en œuvre de la loi, les gains nets générés par la vente de près de 20 MW d'hydroélectricité sur le marché de gros de l'électricité seront disponibles comme source de capital pour les entreprises qualifiées (un MW représente assez d'électricité pour répondre aux besoins de 800 à 1 000 logements). Les 20 MW proviennent de l'hydroélectricité vendue auparavant à des clients hors de l'État, et redirigée vers l'État de New York lors du renouvellement de la licence fédérale de 2003 du projet St. Lawrence-FDR.

Après les cinq ans de la mise en oeuvre de la loi, jusqu'à 10 MW de l'énergie non allouée seront disponibles à la vente pour générer des fonds. Cependant, l'énergie peut aussi être allouée aux entreprises éligibles au lieu d'être vendue pour générer des revenus à tout moment.

Le juge Eugene L. Nicandri, administrateur de la NYPA et résident de Massena, a déclaré : « La mesure législative sur les recettes dans le Nord de l'Etat de New York rehaussera encore davantage la valeur extraordinaire que le projet St. Lawrence-FDR apporte au Nord du Pays comme pierre angulaire de l'économie de la région. »

Joseph D. Gray, Président, Groupe de travail du gouvernement local de St Lawrence, a déclaré : « La capacité à monétiser l'hydroélectricité promet de faire la différence pour le développement économique dans notre région. C'est un volet essentiel de l'accord de principe que le groupe de travail a conclu avec la NYPA lors de l'étude sur 10 ans de l'entente de règlement 2003 pour le renouvellement de la licence de la centrale de St Lawrence. La ratification par le Gouverneur du projet de loi sur les recettes mettra tout le reste en branle. »

Jonathan Putney, Président du Conseil des législateurs du Comté de St Lawrence, a déclaré : « La ratification par le Gouverneur Cuomo de la loi sur les recettes marque le début d'un nouveau chapitre en revitalisant notre économie par la monétisation de quantités inutilisées d'énergie de St Lawrence. »

Robert O. McNeil, Président de la St. Lawrence River Valley Redevelopment Agency, a déclaré : « Nous nous efforçons depuis près de quatre ans d'apporter la valeur monétaire de l'énergie utilisée pour notre développement économique dans cette région. Nous espérons contribuer à maximiser les avantages locaux de cette nouvelle ressource unique. »

Patrick J. Kelly, Président Directeur Général de la St. Lawrence County Industrial Development Agency, a déclaré : « Cette législation accroît de façon significative le nombre d'outils disponibles pour apporter des emplois et des investissements dans le Comté de St. Lawrence. Nous apprécions l'attention soutenue du Gouverneur Cuomo au développement économique, et sommes heureux de travailler avec l'Autorité de l'Energie de l'Etat de New York et Empire State Development pour mettre en œuvre ces ressources. »

La Northern New York Power Proceeds Allocation Act (loi sur l'attribution des recettes de l'énergie du Nord de l'Etat de New York) est semblable à la mesure législative créée en 2012 pour l'utilisation d'hydroélectricité non utilisée du Projet d'énergie Niagara de la NYPA pour le développement économique dans l'Ouest de l'Etat de New York.

Le Sénateur Joseph A. Griffo a déclaré : « Les fonds plus que nécessaires des recettes du Nord de l'Etat de New York permettront d'encourager les investissements et la création d'emplois dans le Nord du Pays. Je me réjouis que les communautés locales auront accès à ces fonds pour développer l'économie locale en 2015. »

Le Sénateur Patty Ritchie a déclaré : « L'utilisation d'énergie à faible coût reste une stratégie essentielle pour le développement économique dans le Nord du Pays. Les avantages issus des recettes du Nord de l'Etat de New York continueront de renforcer le partenariat entre la NYPA et ses communautés hôtes pour stimuler la création d'emplois et le développement de l'économie du Nord du Pays. »

La Députée Addie Russel a déclaré : « La ratification du projet de loi du Nord de l'Etat de New York est une excellente nouvelle. Le nouveau financement du développement économique sera un autre outil qui pourra être utilisé pour stimuler la création d'emplois et les investissements dans l'économie locale pour de nombreuses années à venir. »

###

Des informations complémentaires sont disponibles sur www.governor.ny.gov
État de New York | Executive Chamber | press.office@exec.ny.gov | 518.474.8418

We Work for the People
Performance * Integrity * Pride

French